



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-055

PUBLIÉ LE 26 MARS 2019

Sommaire

CHRO

45-2011-10-01-001 - Arrêté portant délégation de signature de certains documents administratifs dans les bureaux des consultations et des hospitalisations (2 pages)	Page 4
45-2010-02-08-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction de système d'information (2 pages)	Page 7
45-2011-04-01-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des affaires médicales et de la recherche clinique (2 pages)	Page 10
45-2010-05-10-004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des affaires médicales et de la recherche clinique (2 pages)	Page 13
45-2011-07-12-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des finances (2 pages)	Page 16
45-2011-01-04-004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des finances (2 pages)	Page 19
45-2014-12-11-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication (2 pages)	Page 22
45-2011-07-12-004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication (2 pages)	Page 25
45-2011-04-01-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication (2 pages)	Page 28
45-2011-01-04-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication (2 pages)	Page 31
45-2010-05-10-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication (2 pages)	Page 34
45-2010-02-08-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication (2 pages)	Page 37
45-2012-04-10-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle personnes âgées (2 pages)	Page 40
45-2011-09-14-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle personnes âgées (2 pages)	Page 43
45-2011-07-12-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle personnes âgées (2 pages)	Page 46
45-2011-01-03-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle personnes âgées (2 pages)	Page 49
45-2011-07-12-003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information (2 pages)	Page 52
45-2011-01-04-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information (2 pages)	Page 55

45-2010-05-10-003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information (2 pages)	Page 58
45-2010-03-05-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information (2 pages)	Page 61
45-2012-06-15-001 - Arrêté relatif à un changement état civil (1 page)	Page 64
45-2016-05-25-003 - Délégation de signature de certains documents administratifs dans les bureaux de consultations et des hospitalisations (2 pages)	Page 66
45-2011-01-04-003 - Délégation de signature de certains documents administratifs dans les bureaux de consultations et des hospitalisations (2 pages)	Page 69
45-2015-11-18-001 - Délégation de signature portant désignation d'un directeur adjoint pour assurer l'intérim à la direction du pôle personnes âgées (2 pages)	Page 72
45-2015-07-13-001 - Délégation signature portant délégation générale de signature au directeur adjoint chargé des ressources humaines (1 page)	Page 75

CHRO

45-2011-10-01-001

Arrêté portant délégation de signature de certains documents administratifs dans les bureaux des consultations et des hospitalisations

ARRÊTÉ

portant délégation de signature de certains documents administratifs dans les bureaux des consultations et des hospitalisations

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des finances au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : Dans le cadre de ses fonctions, il assure la gestion et la responsabilité des bureaux des consultations et des hospitalisations de l'hôpital Porte Madeleine et de l'hôpital de La Source. Il est appelé, au cours de ses missions, à signer un certain nombre de documents administratifs.

Article 3 : Pour des raisons pratiques dans la gestion quotidienne des bureaux des consultations et des hospitalisations, il convient d'autoriser Madame Martine SIMION, attachée d'administration hospitalière, chargée de l'encadrement de ces services à signer les documents suivants :

- accord de prise en charge pour les examens faits par des tiers, à la demande du centre hospitalier régional d'Orléans,
- transports avant mise en bière,
- prélèvements à but scientifique ou thérapeutique,
- réquisition de l'autorité judiciaire pour les corps en dépôt ou les autopsies médico-légales,
- gestion du personnel : congés, réquisitions en cas de grève...,
- gestion du téléphone, de la télévision : remboursement dans les cas définis en liaison avec la trésorerie,
- bulletin de situation des malades.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame SIMION, la même délégation de signature est donnée à :

- Madame Claudine GODIN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Dany GODIN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Monsieur Jean-Yves DECOURS, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Marie-France BENMALEK, adjoint des cadres hospitaliers (a/c du 13 février 2012).

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 38/11 du 4 janvier 2011 et prend effet à compter du 1^{er} octobre 2011.

Orléans, le 1^{er} octobre 2011
le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2010-02-08-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction de système
d'information

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information

Le directeur général par intérim du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu les articles L. 6143-7, D 6143-34, D 6143-35, D 6143-36, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses des établissements de santé et modifiant le code de la santé publique,
Vu l'arrêté du 22 décembre 2005 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et dans la comptabilité des établissements publics de santé et des établissements de santé privés,
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans
Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 nommant Monsieur Guillaume LAURENT directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu la nomination à la direction du système d'information, à compter du 1^{er} octobre 2009, de Mademoiselle Eliane BOUTIN, ingénieur hospitalier en chef,
Vu l'arrêté ministériel du 25 août 2009 admettant Monsieur Jean-Pierre GUSCHING, directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2010,
Vu l'arrêté ministériel du 5 février 2010 chargeant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER, directeur général adjoint, de l'intérim des fonctions de directeur général au centre hospitalier régional d'Orléans, à compter du 1^{er} février 2010,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Guillaume LAURENT, directeur adjoint est chargé des fonctions de directeur du système d'information.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume LAURENT pour signer tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 2 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume LAURENT, pour engager et liquider les dépenses des comptes (section d'exploitation) relevant de la direction du système d'information à savoir :

Budget général

- 615.154 - Entretien réparation matériel informatique à caractère médical
- 615.1610 - Maintenance informatique à caractère médical - matériels
- 616.1611 - Maintenance informatique à caractère médical - logiciels
- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2610 - Maintenance informatique matériels
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 628.43 - Prestations informatiques : paye
- 628.46 - Assistance technique
- 628.8108 - Conservation des archives
- 671.13 - Intérêts moratoires
- 672.282 - Charges exercices antérieurs (titre 2)
- 672.283 - Charges exercices antérieurs (titre 3)

Budget annexe : Écoles paramédicales (C)

- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 615.541 - Entretien matériel informatique non médical
- 615.6110 - Maintenance informatique à caractère médical
- 615.6180 - Maintenance informatique autres

Budget annexe : Unités de soins longue durée (B)

- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels

Article 4 : Il reste entendu que les marchés, contrats et conventions seront signés par le directeur général ou le directeur général adjoint.

Article 5 : Cette délégation de signature s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume LAURENT, la même délégation de signature est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur des services financiers, et à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la culture et de la communication et à Mademoiselle Eliane BOUTIN, ingénieur hospitalier en chef, affectée à la direction du système d'information.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 9529/09, en date du 24 septembre 2009, et prend effet à compter du 1^{er} février 2010.

Orléans, le 8 février 2010
Le directeur général par intérim,
Signé : Jean-Robert CHEVALLIER

CHRO

45-2011-04-01-002

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des affaires
médicales et de la recherche clinique

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des affaires médicales et de la recherche clinique

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2011 nommant Mademoiselle Marie MULLER en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2008 nommant Madame Patricia CAMUS en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mademoiselle Marie MULLER, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice des affaires médicales et de la recherche clinique du centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Mademoiselle Marie MULLER pour signer, tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, les organismes de sécurité sociale, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : À ce titre, en matière financière, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Marie MULLER pour engager et liquider les dépenses des comptes de personnel médical, y compris les charges de toute nature et pour l'ensemble des budgets. La signature du bordereau de mandats emportant certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats.

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Marie MULLER, délégation de signature est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur du personnel et des relations sociales, et à Madame Patricia CAMUS, directrice adjointe à la direction du personnel et des relations sociales, pour engager et liquider les dépenses des comptes visés à l'article 3.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 3836/10, en date du 10 mai 2010, et prend effet le 1^{er} avril 2011.

Orléans, le 1^{er} avril 2011

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2010-05-10-004

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des affaires
médicales et de la recherche clinique

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière 0 la direction des affaires médicales et de la recherche clinique

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2000 nommant Madame Geneviève ÉTRONNIER en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 1994 nommant Monsieur Bernard DUZER en qualité de directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2008 nommant Madame Patricia CAMUS en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Geneviève ÉTRONNIER, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice des affaires médicales et de la recherche clinique du centre hospitalier régional d'Orléans.
Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Madame Geneviève ÉTRONNIER pour signer, tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, les organismes de sécurité sociale, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.
Article 3 : À ce titre, en matière financière, délégation de signature est donnée à Madame Geneviève ÉTRONNIER pour engager et liquider les dépenses des comptes de personnel médical, y compris les charges de toute nature et pour l'ensemble des budgets. La signature du bordereau de mandats emportant certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats.
Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ÉTRONNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUZER, directeur du personnel et des relations sociales, et à Madame Patricia CAMUS, directrice adjointe à la direction du personnel et des relations sociales, pour engager et liquider les dépenses des comptes visés à l'article 3.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 754/10, en date du 8 février 2010, et prend effet le 10 mai 2010.

Orléans, le 10 mai 2010

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-07-12-002

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des finances

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des finances

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu la nomination à la direction des finances, à compter du 1^{er} mars 2007, de Monsieur Frédéric JEROME, ingénieur hospitalier principal,

Vu la nomination à la direction des finances, à compter du 1^{er} août 2009, de Monsieur Christophe SIERRA, ingénieur hospitalier principal,

Vu la nomination à la direction des finances, à compter du 7 juin 2010, de Madame Séverine CHANON, attachée d'administration hospitalière,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des finances au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : A ce titre, en matière de gestion, il reçoit délégation pour signer tout document se rapportant à son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN pour engager et liquider l'ensemble des dépenses et des recettes des budgets du centre hospitalier régional d'Orléans à l'exception des dépenses de personnel déléguées à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur des ressources humaines. La signature du bordereau de mandats emportant certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats.

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, il est donné délégation, suivant les mêmes dispositions et à Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directrice adjointe chargée de la direction des usagers, de la qualité et de la communication.

En cas d'empêchement de Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, délégation est donnée à Monsieur Christophe SIERRA, ingénieur hospitalier principal, ou à Madame Séverine CHANON, attachée d'administration hospitalière ou à Monsieur Frédéric JEROME, ingénieur hospitalier principal, affectés à la direction des services financiers et du contrôle de gestion.

Article 5 : Par exception aux dispositions de l'article 4, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, il est donné délégation aux fins de signer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie liée aux emprunts et emprunts revolving à Monsieur Christophe SIERRA ou à Madame Séverine CHANON ou à Monsieur Frédéric JEROME.

Article 6 : Sont exclus de la présente délégation toutes opérations concernant l'ordonnancement des titres de recettes et dépenses émis à l'encontre des délégataires, chacun en ce qui le concerne.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 37/11, en date du 4 janvier 2011, et prend effet à compter du 12 juillet 2011.

Orléans, le 12 juillet 2011

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-01-04-004

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des finances

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des finances

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu la nomination à la direction des finances, à compter du 1^{er} mars 2007, de Monsieur Frédéric JEROME, ingénieur hospitalier principal,
Vu la nomination à la direction des finances, à compter du 1^{er} août 2009, de Monsieur Christophe SIERRA, ingénieur hospitalier principal,
Vu la nomination à la direction des finances, à compter du 7 juin 2010, de Madame Séverine CHANON, attachée d'administration hospitalière,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des finances au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, il reçoit délégation pour signer tout document se rapportant à son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN pour engager et liquider l'ensemble des dépenses et des recettes des budgets du centre hospitalier régional d'Orléans à l'exception des dépenses de personnel déléguées à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur du personnel et des relations sociales.

La signature du bordereau de mandats emportant certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats.

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, il est donné délégation, suivant les mêmes dispositions et à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint chargé de la direction des usagers, de la qualité et de la communication.

En cas d'empêchement de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, délégation est donnée à Monsieur Christophe SIERRA, ingénieur hospitalier principal, ou à Madame Séverine CHANON, attachée d'administration hospitalière ou à Monsieur Frédéric JEROME, ingénieur hospitalier principal, affectés à la direction des services financiers et du contrôle de gestion.

Article 5 : Par exception aux dispositions de l'article 4, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, il est donné délégation aux fins de signer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie liée aux emprunts et emprunts revolving à Monsieur Christophe SIERRA ou à Madame Séverine CHANON ou à Monsieur Frédéric JEROME.

Article 6 : Sont exclus de la présente délégation toutes opérations concernant l'ordonnancement des titres de recettes et dépenses émis à l'encontre des délégataires, chacun en ce qui le concerne.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 5636/10, en date du 10 mai 2010, et prend effet à compter du 4 janvier 2011.

Orléans, le 4 janvier 2011
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2014-12-11-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des usagers,
de la qualité et de la communication

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 2014 nommant Monsieur Michel BONAMY, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Michel BONAMY, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des usagers, de la qualité et de la communication. A ce titre, les missions qui lui sont confiées sont notamment :

- 1-1 le pilotage de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques du centre hospitalier régional d'Orléans, le suivi de la démarche globale de certification par la HAS, des projets de certification des activités de l'établissement ; à compter du 01/01/2015, l'encadrement de l'unité de radioprotection ;
- 1-2 les relations avec les usagers, les accès au dossier médical du patient, la gestion des plaintes et réclamations, des contrats d'assurance en responsabilité hospitalière, automobile et dommages aux biens de l'établissement, la médiation et la gestion du contentieux lié aux soins ; les relations avec la police et la justice ;
- 1-3 le suivi de la conception, la mise à jour, la diffusion et le suivi de la mise en œuvre des plans d'urgence ;
- 1-4 le pilotage de la politique communication et du projet culture de l'établissement, l'encadrement des équipes communication, culture et audiovisuel du centre hospitalier régional d'Orléans ; l'encadrement du centre de documentation de l'établissement ;
- 1-5 l'encadrement du service social des usagers de l'établissement.

Article 2 : A ce titre, en matière de gestion, il reçoit délégation pour signer tout document, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des fins de non-recevoir relatives aux recours corporels des actions contentieuses citées au 1-2, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BONAMY, directeur des usagers, de la qualité et de la communication, délégation est donnée à :

Madame Nadège TESSIER - ingénieur qualité, chef du service qualité gestion des risques, au titre du 1-1 ;

Mme Karen RETORET- ingénieur qualité, au titre du 1-1, en l'absence simultanée de Mme TESSIER ;

Mme Emmanuelle ROCQ - Juriste, chef du service des usagers affaires juridiques, au titre du 1-2 ;

M. Anthony SOUDEE - Juriste, chef de projet plans d'urgence, au titre du 1-3, et, en l'absence simultanée de Mme ROCQ, au titre du 1-2,

Mme Isabelle MANGALLON – chef du service communication, au titre du 1-4 ;

Mme Cynthia PONCET – chef du service social des usagers, au titre du 1-5.

Article 4 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BONAMY, directeur adjoint, pour engager et liquider les dépenses des comptes en rapport avec l'activité de la direction des usagers, de la qualité et de la communication, placés sous son autorité directe.

Les comptes suivants sont concernés :

606.89 Fournitures diverses audiovisuel

611.185 Contrôles qualité laboratoires

618.10 Documentation générale

618.11 Centre documentation périodiques

618.13 Bibliothèque médicale

622.83 Honoraires qualité accréditation

628.8106 Contrôle ionisation

628.821 Audiovisuel

628.822 Animation culture

Dans le cadre de la présente décision, il est donné délégation de signature pour attester, sur les mémoires et factures, au moment de la liquidation, de la matérialité du service fait à :

Mme Isabelle MANGALLON, responsable communication et culture, pour les comptes 606.820 et 628.822,

M. Philippe MINSTER, technicien audiovisuel supérieur, pour les comptes 606.89 et 628.821,

Mme Julie BRUGNEAUX, documentaliste, pour les comptes 618.10, 618.11 et 618.13.

Mme Nadège TESSIER, ingénieur qualité, pour les comptes 611.185 et 622.83.

Mme Marie-Thérèse GUILHEM, physicienne et personne compétente en radioprotection pour le compte 628.8106

La présente délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BONAMY, directeur des usagers, de la qualité et de la communication, la même délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur des finances, pour engager ou liquider les dépenses des comptes visés à l'article 4.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 11416/2013 en date du 25 novembre 2013, et prend effet à compter du 1^{er} octobre 2014.

Orléans, le 11 décembre 2014

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-07-12-004

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des usagers,
de la qualité et de la communication

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CREPY, en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directeur adjoint, est chargée des fonctions de directeur des usagers, de la qualité et de la communication. A ce titre, les tâches qui lui sont confiées sont notamment :

- le pilotage de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques, le suivi de la démarche globale de certification par la HAS, des projets de certification des activités de l'établissement ;
- les relations avec les Usagers, la gestion des plaintes et réclamations, la médiation et la gestion du contentieux lié aux soins ;
- le suivi, la mise à jour et la diffusion des plans d'urgence ;
- le pilotage de la politique communication et du projet culture de l'établissement et l'encadrement des équipes communication, culture et audiovisuel ;
- l'encadrement du service social de l'établissement ;
- l'encadrement du centre de documentation de l'établissement.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, elle reçoit délégation pour signer tout document, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directeur des usagers, de la qualité et de la communication, délégation est donnée à :

- Madame Claudine MARTINEZ, médiateur non médical, et en son absence à Madame Katell GUERVENO, gestionnaire des réclamations, pour signature des documents relatifs aux demandes d'accès au dossier médical des patients ;
- Madame Virginie BARBIER-SYRACUSE, attachée d'administration hospitalière, pour signature de tout document concernant le suivi des contentieux de la vie hospitalière et la mise en œuvre des contrats d'assurance.

Article 4 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directeur adjoint, pour engager et liquider les dépenses des comptes en rapport avec l'activité de la direction des usagers, de la qualité et de la communication, placés sous son autorité directe.

Les comptes suivants sont concernés :

- 606.89 Fournitures diverses audiovisuel
- 606.820 Cellule communication
- 618.10 Documentation générale
- 618.11 Centre documentation périodiques
- 618.13 Bibliothèque médicale
- 618.15 Documentation qualité
- 622.61 Honoraires d'avocats
- 628.821 Cellule audiovisuel
- 628.822 Animation culture.

Dans le cadre de la présente décision, il est donné délégation de signature pour attester, sur les mémoires et factures, au moment de la liquidation, de la matérialité du service fait à :

- Monsieur Philippe MINSTER, technicien audiovisuel supérieur, pour les comptes 606.89 et 628.821,
- Madame Julie BRUGNEAUX, documentaliste, pour les comptes 618.10, 618.11 et 618.13.

La présente délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directrice des usagers, de la qualité et de la communication, la même délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur des finances, pour engager ou liquider les dépenses des comptes visés à l'article 4.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 4481/11 en date du 1^{er} avril 2011, et prend effet à compter du 12 juillet 2011.

Orléans, le 12 juillet 2011
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-04-01-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des usagers,
de la qualité et de la communication

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des usagers, de la qualité et de la communication. A ce titre, les tâches qui lui sont confiées sont notamment :

- le suivi de la démarche d'accréditation et des projets d'amélioration de la qualité de l'établissement ;
- les relations avec les usagers et le suivi des réclamations et du contentieux ;
- la préparation et le suivi des différents plans d'urgence ;
- l'encadrement des services culture, communication et audiovisuel du centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, il reçoit délégation pour signer tout document, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur CETTOUR-BARON pour engager et liquider les dépenses des comptes du budget général (section d'exploitation) dont la gestion lui est confiée et en particulier le compte 622.61 - honoraires d'avocats. Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la qualité et de la communication, la même délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur des finances, pour engager ou liquider les dépenses du compte visé à l'article 3.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, pour engager et liquider les dépenses des comptes en rapport avec l'activité de la direction des usagers, de la qualité et de la communication, placés sous son autorité directe.

Les comptes suivants sont concernés :

- 606.89 Fournitures diverses audiovisuel
- 606.820 Cellule communication
- 618.10 Documentation générale
- 618.11 Centre documentation périodiques
- 618.13 Bibliothèque médicale
- 618.15 Documentation qualité
- 628.821 Cellule audiovisuel
- 628.822 Animation culture.

Dans le cadre de la présente décision, il est donné délégation de signature pour attester, sur les mémoires et factures, au moment de la liquidation, de la matérialité du service fait à :

- Madame Virginie TURQUET, responsable communication, pour le compte 606.820 et 628.822,
- Monsieur Philippe MINSTER, technicien audiovisuel supérieur, pour les comptes 606.89 et 628.821,
- Madame Julie BRUGNEAUX, documentaliste, pour les comptes 618.10, 618.11, 618.13 et 618.15.

La présente délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 39/11 en date du 4 janvier 2011, et prend effet à compter du 1^{er} avril 2011.

Orléans, le 1^{er} avril 2011
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-01-04-002

Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des usagers, de la qualité et de la communication. A ce titre, les tâches qui lui sont confiées sont notamment :

- le suivi de la démarche d'accréditation et des projets d'amélioration de la qualité de l'établissement ;
- les relations avec les usagers et le suivi des réclamations et du contentieux ;
- la préparation et le suivi des différents plans d'urgence ;
- l'encadrement des services culture, communication et audiovisuel du centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, il reçoit délégation pour signer tout document, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur CETTOUR-BARON pour engager et liquider les dépenses des comptes du budget général (section d'exploitation) dont la gestion lui est confiée et en particulier le compte 622.61 - honoraires d'avocats. Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la qualité et de la communication, la même délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur des finances, pour engager ou liquider les dépenses du compte visé à l'article 3.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, pour engager les dépenses des comptes en rapport avec l'activité de la direction des usagers, de la qualité et de la communication, placés sous son autorité directe.

Les comptes suivants sont concernés :

- 606.89 Fournitures diverses audiovisuel
- 606.820 Cellule communication
- 628.821 Cellule audiovisuel
- 628.822 Animation culture.

Dans le cadre de la présente décision, il est donné délégation de signature pour attester, sur les mémoires et factures, au moment de la liquidation, de la matérialité du service fait à :

- Madame Virginie TURQUET, responsable communication, pour le compte 606.820 et 628.822
- Monsieur Philippe MINSTER, technicien audiovisuel supérieur, pour les comptes 606.89 et 628.821.

La présente délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 5637/10 en date du 10 mai 2010, et prend effet à compter du 4 janvier 2011.

Orléans, le 4 janvier 2011

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2010-05-10-002

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des usagers,
de la qualité et de la communication

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des usagers, de la qualité et de la communication. A ce titre, les tâches qui lui sont confiées sont notamment :

- le suivi de la démarche d'accréditation et des projets d'amélioration de la qualité de l'établissement ;
- les relations avec les usagers et le suivi des réclamations et du contentieux ;
- la préparation et le suivi des différents plans d'urgence ;
- l'encadrement des services culture, communication et audiovisuel du centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, il reçoit délégation pour signer tout document, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur CETTOUR-BARON pour engager et liquider les dépenses des comptes :

- du budget général (section d'exploitation) dont la gestion lui est confiée et en particulier le compte 622.61 - honoraires d'avocats. Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la qualité et de la communication, la même délégation est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur des services financiers, pour engager ou liquider les dépenses du compte visé à l'article 3.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, pour engager les dépenses des comptes en rapport avec l'activité des services culture, communication et audiovisuel, placés sous son autorité directe.

Les comptes suivants sont concernés :

- 606.89 Fournitures diverses audiovisuel
- 606.820 Cellule communication
- 628.821 Cellule audiovisuel
- 628.822 Animation culture.

Dans le cadre de la présente décision, il est donné délégation de signature pour attester, sur les mémoires et factures, au moment de la liquidation, de la matérialité du service fait à :

- Madame Catherine GAUTIER, responsable culturelle, pour le compte 628.822.
- Monsieur Philippe MINSTER, technicien audiovisuel supérieur, pour les comptes 606.89 et 628.821.

La présente délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 762/10 en date du 8 février 2010, et prend effet à compter du 10 mai 2010.

Orléans, le 10 mai 2010
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2010-02-08-002

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction des usagers,
de la qualité et de la communication

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des usagers, de la qualité et de la communication

Le directeur général par intérim du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,

Vu les articles L. 6143-7, D 6143-34, D 6143-35, D 6143-36, du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'établissement prévisionnel des recettes et des dépenses des établissements de santé et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2005 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et dans la comptabilité des établissements publics de santé et des établissements de santé privés,

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2002 nommant Monsieur Jean-Pierre GUSCHING en qualité de directeur général au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 25 août 2009 admettant Monsieur Jean-Pierre GUSCHING, directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2010,

Vu l'arrêté ministériel du 5 février 2010 chargeant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER, directeur général adjoint, de l'intérim des fonctions de directeur général au centre hospitalier régional d'Orléans, à compter du 1^{er} février 2010,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des usagers, de la qualité et de la communication. A ce titre, les tâches qui lui sont confiées sont notamment :

- le suivi de la démarche d'accréditation et des projets d'amélioration de la qualité de l'établissement ;
- les relations avec les usagers et le suivi des réclamations et du contentieux ;
- la préparation et le suivi des différents plans d'urgence ;
- l'encadrement des services culture, communication et audiovisuel du centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, il reçoit délégation pour signer tout document, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur CETTOUR-BARON pour engager et liquider les dépenses des comptes :

- du budget général (section d'exploitation) dont la gestion lui est confiée et en particulier le compte 622.61 - honoraires d'avocats. Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la qualité et de la communication, la même délégation est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur des services financiers, pour engager ou liquider les dépenses du compte visé à l'article 3.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, pour engager les dépenses des comptes en rapport avec l'activité des services culture, communication et audiovisuel, placés sous son autorité directe.

Les comptes suivants sont concernés :

- 606.89 Fournitures diverses audiovisuel
- 606.820 Cellule communication
- 628.821 Cellule audiovisuel
- 628.822 Animation culture.

Dans le cadre de la présente décision, il est donné délégation de signature pour attester, sur les mémoires et factures, au moment de la liquidation, de la matérialité du service fait à :

- Madame Catherine GAUTIER, responsable culturelle, pour le compte 628.822.
- Monsieur Philippe MINSTER, technicien audiovisuel supérieur, pour les comptes 606.89 et 628.821.

La présente délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires autorisés.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 7489/07 en date du 31 octobre 2007, et prend effet à compter du 1^{er} février 2010.

Orléans, le 8 février 2010
Le directeur général par intérim,
Signé : Jean-Robert CHEVALLIER

CHRO

45-2012-04-10-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du pôle
personnes âgées

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle "personnes âgées"

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice déléguée au pôle "personnes âgées" au centre hospitalier régional d'Orléans

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES pour signer tout document se rapportant à la gestion de ses services y compris les courriers adressés aux juges des affaires familiales et aux juges des tutelles du tribunal de grande instance, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES pour engager et liquider les dépenses autorisées au niveau du budget annexe de chaque établissement d'hébergement et inscrites sur les comptes suivants d'exploitation :

- Budgets annexes : B – E

606 ACHATS NON STOCKÉS

606.231 Petit matériel hospitalier

606.232 Produits pour coiffure

606.233 Petit matériel destiné aux jardins

606.242 Fournitures pour loisirs

611	SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE
611.110	Kinésithérapie
611.150	Sous-traitance, reversements/autres consultations
611.281	Art thérapie PASA
615	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
615.2220	Entretien bâtiments
615.2581	Maintenance des autres matériels et outillages
615.2680	Maintenance autres matériels,
618	DIVERS SERVICES EXTÉRIEURS
618.82	Vacances à l'extérieur
618.83	Animation
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES
622.61	Honoraires d'avocat
622.81	Honoraires sociétés extérieures
628	PRESTATIONS DE SERVICES À CARACTÈRE NON MÉDICAL
628.31	Nettoyage des vitres
628.8102	Confection des rideaux,
628.8903	Redevance câble réseau
628.8910	Prestations diverses
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES
671.14	Intérêts moratoires direction des services d'hébergement
672.386	Charges à caractère général et hôtelier sur exercices antérieurs Direction des services d'hébergement

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, pareille délégation est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis JOANNIDES, directeur adjoint, la même délégation de signature est donnée à Madame Audrey HOUSSE, attachée d'administration hospitalière affectée au sein du pôle personnes âgées.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 8429/11, en date du 14 septembre 2011, et prend effet à compter du 12 avril 2012.

Orléans, le 10 avril 2012

Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-09-14-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du pôle
personnes âgées

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle "personnes âgées"

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MEZIERES en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mademoiselle Clémence MÉZIERES, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice déléguée au pôle "personnes âgées" au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Mademoiselle Clémence MÉZIERES pour signer tout document se rapportant à la gestion de ses services y compris les courriers adressés aux juges des affaires familiales et aux juges des tutelles du tribunal de grande instance, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Clémence MÉZIERES pour engager et liquider les dépenses autorisées au niveau du budget annexe de chaque établissement d'hébergement et inscrites sur les comptes suivants d'exploitation :

- Budgets annexes : B – E

606 ACHATS NON STOCKÉS

606.231 Petit matériel hospitalier

606.232 Produits pour coiffure

606.233 Petit matériel destiné aux jardins

606.242 Fournitures pour loisirs

611	SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE
611.110	Kinésithérapie
611.150	Sous-traitance, reversements/autres consultations
611.281	Art thérapie PASA
615	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
615.2220	Entretien bâtiments
615.2581	Maintenance des autres matériels et outillages
615.2680	Maintenance autres matériels,
618	DIVERS SERVICES EXTÉRIEURS
618.82	Vacances à l'extérieur
618.83	Animation
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES
622.61	Honoraires d'avocat
622.81	Honoraires sociétés extérieures
628	PRESTATIONS DE SERVICES À CARACTÈRE NON MÉDICAL
628.31	Nettoyage des vitres
628.8102	Confection des rideaux,
628.8903	Redevance câble réseau
628.8910	Prestations diverses
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES
671.14	Intérêts moratoires direction des services d'hébergement
672.386	Charges à caractère général et hôtelier sur exercices antérieurs Direction des services d'hébergement

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, l'engagement et la liquidation des dépenses autorisées correspondant aux comptes précités seront exercés de droit par Monsieur Louis JOANNIDES, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis JOANNIDES, directeur adjoint, la même délégation de signature est donnée à Madame Marie-Josèphe DESFROUX, adjoint des cadres hospitaliers affectée au sein du pôle personnes âgées.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 6926/11, en date du 12 juillet 2011, et prend effet à compter du 14 septembre 2011.

Orléans, le 14 septembre 2011

Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-07-12-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du pôle
personnes âgées

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle "personnes âgées"

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice déléguée au pôle "personnes âgées" au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES pour signer tout document se rapportant à la gestion de ces services, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES pour engager et liquider les dépenses autorisées au niveau du budget annexe de chaque établissement d'hébergement et inscrites sur les comptes suivants d'exploitation :

- Budgets annexes : B – E

606	ACHATS NON STOCKÉS
606.231	Petit matériel hospitalier
606.232	Produits pour coiffure
606.233	Petit matériel destiné aux jardins
606.242	Fournitures pour loisirs

611	SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE
611.110	Kinésithérapie
611.150	Sous-traitance, reversements/autres consultations
615	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
615.2220	Entretien bâtiments
615.2581	Maintenance des autres matériels et outillages
615.2680	Maintenance autres matériels,
618	DIVERS SERVICES EXTÉRIEURS
618.82	Vacances à l'extérieur
618.83	- Animation,
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES
622.61 -	Honoraires d'avocat,
628	PRESTATIONS DE SERVICES À CARACTÈRE NON MÉDICAL
628.31	Nettoyage des vitres
628.8102	Confection des rideaux,
628.8109	Redevance réseau câblé
628.8910	Prestations diverses,
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES
671.14	Intérêts moratoires direction des services d'hébergement
672.386	Charges à caractère général et hôtelier sur exercices antérieurs direction des services d'hébergement

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, l'engagement et la liquidation des dépenses autorisées correspondant aux comptes précités seront exercés de droit par Monsieur Louis JOANNIDES, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis JOANNIDES, directeur adjoint, la même délégation de signature est donnée à Madame Marie-Josèphe DESFROUX, adjoint des cadres hospitaliers affectée au sein du pôle personnes âgées.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 36/11, en date du 3 janvier 2011, et prend effet à compter du 12 juillet 2011.

Orléans, le 12 juillet 2011

Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-01-03-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du pôle
personnes âgées

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle "personnes âgées"

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients,
à la santé et aux territoires
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du
directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, portant statut particulier du corps des
directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique
hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la
nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de
dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de
l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de
directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES
en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON en
qualité de directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, directrice adjointe, est chargée des
fonctions de directrice déléguée au pôle "personnes âgées" au centre hospitalier régional
d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Mademoiselle Clémence
MÉZIÈRES pour signer tout document se rapportant à la gestion de ces services, à l'exception
des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des
questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Mademoiselle
Clémence MÉZIÈRES pour engager et liquider les dépenses autorisées au niveau du budget
annexe de chaque établissement d'hébergement et inscrites sur les comptes suivants
d'exploitation :

- Budgets annexes : B – E

606 ACHATS NON STOCKÉS

606.231 Petit matériel hospitalier

606.232 Produits pour coiffure

606.233 Petit matériel destiné aux jardins

606.242 Fournitures pour loisirs

611 SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE

611.110	Kinésithérapie
611.150	Sous-traitance, reversements/autres consultations
615	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
615.2220	Entretien bâtiments
615.2581	Maintenance des autres matériels et outillages
615.2680	Maintenance autres matériels,
618	DIVERS SERVICES EXTÉRIEURS
618.82	Vacances à l'extérieur
618.83	- Animation,
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES
622.61 -	Honoraires d'avocat,
628	PRESTATIONS DE SERVICES À CARACTÈRE NON MÉDICAL
628.31	Nettoyage des vitres
628.8102	Confection des rideaux,
628.8109	Redevance réseau câblé
628.8910	Prestations diverses,
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES
671.14	Intérêts moratoires direction des services d'hébergement
672.386	Charges à caractère général et hôtelier sur exercices antérieurs direction des services d'hébergement

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, l'engagement et la liquidation des dépenses autorisées correspondant aux comptes précités seront exercés de droit par Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur adjoint, la même délégation de signature est donnée à Madame Marie-Josèphe DESFROUX, adjoint des cadres hospitaliers affectée au sein du pôle personnes âgées.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 3837/10, en date du 10 mai 2010, et prend effet à compter du 3 janvier 2011.

Orléans, le 3 janvier 2011
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-07-12-003

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du système
d'information

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière du 17 mars 2010 nommant Monsieur Francis GEST directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Francis GEST, directeur adjoint est chargé des fonctions de directeur du système d'information au centre hospitalier régional d'Orléans,

Article 2 : A ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Monsieur Francis GEST pour signer tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Francis GEST, pour engager et liquider les dépenses des comptes (section d'exploitation) relevant de la direction du système d'information à savoir :

Budget général

- 615.154 - Entretien réparation matériel informatique à caractère médical
- 615.1610 - Maintenance informatique à caractère médical - matériels
- 616.1611 - Maintenance informatique à caractère médical - logiciels
- 615.2540 - Matériel informatique non médical

- 615.2610 - Maintenance informatique matériels
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 628.43 - Prestations informatiques : paye
- 628.46 - Assistance technique
- 628.8108 - Conservation des archives
- 671.13 - Intérêts moratoires
- 672.282 - Charges exercices antérieurs (titre 2)
- 672.283 - Charges exercices antérieurs (titre 3)

Budget annexe : Ecoles paramédicales (C)

- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 615.541 - Entretien matériel informatique non médical
- 615.6110 - Maintenance informatique à caractère médical
- 615.6180 - Maintenance informatique autres

Budget annexe : Unités de soins longue durée (B)

- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : Il reste entendu que les marchés, contrats et conventions seront signés par le directeur général ou le directeur général adjoint.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis GEST, la même délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur des finances, et à Madame Juliette VILCOT-CRÉPY, directrice des usagers, de la qualité et de la communication et à Mademoiselle Eliane BOUTIN, ingénieur hospitalier en chef, affectée à la direction du système d'information.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 40/11, en date du 4 janvier 2011, et prend effet à compter du 12 juillet 2011.

Orléans, le 12 juillet 2011
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-01-04-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du système
d'information

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière du 17 mars 2010 nommant Monsieur Francis GEST directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Francis GEST, directeur adjoint est chargé des fonctions de directeur du système d'information au centre hospitalier régional d'Orléans,

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Monsieur Francis GEST pour signer tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Francis GEST, pour engager et liquider les dépenses des comptes (section d'exploitation) relevant de la direction du système d'information à savoir :

Budget général

- 615.154 - Entretien réparation matériel informatique à caractère médical
- 615.1610 - Maintenance informatique à caractère médical - matériels
- 616.1611 - Maintenance informatique à caractère médical - logiciels
- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2610 - Maintenance informatique matériels
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 628.43 - Prestations informatiques : paye
- 628.46 - Assistance technique
- 628.8108 - Conservation des archives
- 671.13 - Intérêts moratoires
- 672.282 - Charges exercices antérieurs (titre 2)
- 672.283 - Charges exercices antérieurs (titre 3)

Budget annexe : Ecoles paramédicales (C)

- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 615.541 - Entretien matériel informatique non médical
- 615.6110 - Maintenance informatique à caractère médical
- 615.6180 - Maintenance informatique autres

Budget annexe : Unités de soins longue durée (B)

- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : Il reste entendu que les marchés, contrats et conventions seront signés par le directeur général ou le directeur général adjoint.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis GEST, la même délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur des finances, et à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la qualité et de la communication et à Mademoiselle Eliane BOUTIN, ingénieur hospitalier en chef, affectée à la direction du système d'information.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 3838/10, en date du 10 mai 2010, et prend effet à compter du 4 janvier 2011.

Orléans, le 4 janvier 2011
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2010-05-10-003

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du système
d'information

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du système d'information

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière du 17 mars 2010 nommant Monsieur Francis GEST directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Francis GEST, directeur adjoint est chargé des fonctions de directeur du système d'information au centre hospitalier régional d'Orléans,

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Monsieur Francis GEST pour signer tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Francis GEST, pour engager et liquider les dépenses des comptes (section d'exploitation) relevant de la direction du système d'information à savoir :

Budget général

- 615.154 - Entretien réparation matériel informatique à caractère médical
- 615.1610 - Maintenance informatique à caractère médical - matériels
- 616.1611 - Maintenance informatique à caractère médical - logiciels
- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2610 - Maintenance informatique matériels
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 628.43 - Prestations informatiques : paye
- 628.46 - Assistance technique
- 628.8108 - Conservation des archives
- 671.13 - Intérêts moratoires
- 672.282 - Charges exercices antérieurs (titre 2)
- 672.283 - Charges exercices antérieurs (titre 3)

Budget annexe : Écoles paramédicales (C)

- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 615.541 - Entretien matériel informatique non médical
- 615.6110 - Maintenance informatique à caractère médical
- 615.6180 - Maintenance informatique autres

Budget annexe : Unités de soins longue durée (B)

- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : Il reste entendu que les marchés, contrats et conventions seront signés par le directeur général ou le directeur général adjoint.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis GEST, la même délégation de signature est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES, directeur des services financiers, et à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la qualité et de la communication et à Mademoiselle Éliane BOUTIN, ingénieur hospitalier en chef, affectée à la direction du système d'information.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 1327/10, en date du 5 mars 2010, et prend effet à compter du 10 mai 2010.

Orléans, le 10 mai 2010
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2010-03-05-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
gestion et en matière financière à la direction du système
d'information

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière
à la direction du système d'information**

Le directeur général par intérim du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,

Vu les articles L. 6143-7, D 6143-34, D 6143-35, D 6143-36, du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses des établissements de santé et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2005 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et dans la comptabilité des établissements publics de santé et des établissements de santé privés,

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2003 nommant Monsieur Louis JOANNIDES directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 nommant Monsieur Guillaume LAURENT directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 nommant Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu la nomination à la direction du système d'information, à compter du 1^{er} octobre 2009, de Mademoiselle Eliane BOUTIN, ingénieur hospitalier en chef,

Vu l'arrêté ministériel du 25 août 2009 admettant Monsieur Jean-Pierre GUSCHING, directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2010,

Vu l'arrêté ministériel du 5 février 2010 chargeant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER, directeur général adjoint, de l'intérim des fonctions de directeur général au centre hospitalier régional d'Orléans, à compter du 1^{er} février 2010,

Vu l'arrêté du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, nommant, à compter du 1^{er} mars 2010, Monsieur Guillaume LAURENT, directeur adjoint, au centre hospitalier régional de Rennes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Louis JOANNIDES, directeur adjoint, directeur des services financiers, est chargé des fonctions de directeur du système d'information, par intérim.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation de signature est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES pour signer tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Louis JOANNIDES, pour engager et liquider les dépenses des comptes (section d'exploitation) relevant de la direction du système d'information à savoir :

Budget général

- 615.154 - Entretien réparation matériel informatique à caractère médical
- 615.1610 - Maintenance informatique à caractère médical - matériels
- 616.1611 - Maintenance informatique à caractère médical - logiciels
- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2610 - Maintenance informatique matériels
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 628.43 - Prestations informatiques : paye
- 628.46 - Assistance technique
- 628.8108 - Conservation des archives
- 671.13 - Intérêts moratoires
- 672.282 - Charges exercices antérieurs (titre 2)
- 672.283 - Charges exercices antérieurs (titre 3)

Budget annexe : Écoles paramédicales (C)

- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels
- 615.541 - Entretien matériel informatique non médical
- 615.6110 - Maintenance informatique à caractère médical
- 615.6180 - Maintenance informatique autres

Budget annexe : Unités de soins longue durée (B)

- 615.2540 - Matériel informatique non médical
- 615.2611 - Maintenance informatique logiciels

Article 4 : Il reste entendu que les marchés, contrats et conventions seront signés par le directeur général ou le directeur général adjoint.

Article 5 : Cette délégation de signature s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis JOANNIDES, la même délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CETTOUR-BARON, directeur des usagers, de la culture et de la communication et à Mademoiselle Eliane BOUTIN, ingénieur hospitalier en chef, affectée à la direction du système d'information.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 763/10, en date du 8 février 2010, et prend effet à compter du 1^{er} mars 2010.

Orléans, le 5 mars 2010
Le directeur général par intérim,
Signé : Jean-Robert CHEVALLIER

CHRO

45-2012-06-15-001

Arrêté relatif à un changement état civil

ARRÊTÉ

relatif à un changement d'état civil

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients,
à la santé et aux territoires
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du
directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7 du code de la santé publique,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de
directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES
en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Suite au changement de situation familiale de Mademoiselle Clémence MÉZIÈRES, directrice adjointe, chargée des fonctions de directrice déléguée au Pôle "Personnes âgées" du Centre hospitalier régional d'Orléans, il convient de prendre désormais en considération son nom d'usage à savoir Madame Clémence DESSE-MÉZIÈRES.

Article 2 : Les décisions prises précédemment sous le nom de Clémence MÉZIÈRES continuent de produire leur droit.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 15 juin 2012.

Orléans, le 15 juin 2012
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2016-05-25-003

Délégation de signature de certains documents
administratifs dans les bureaux de consultations et des
hospitalisations

ARRÊTÉ

portant délégation de signature de certains documents administratifs dans les bureaux des consultations et des hospitalisations

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des finances au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : Dans le cadre de ses fonctions, il assure la gestion et la responsabilité des bureaux des consultations et des hospitalisations de l'hôpital Porte Madeleine et de l'hôpital de La Source. Il est appelé, au cours de ses missions, à signer un certain nombre de documents administratifs.

Article 3 : Pour des raisons pratiques dans la gestion quotidienne des bureaux des consultations et des hospitalisations, il convient d'autoriser Madame Martine SIMION, attachée d'administration hospitalière, chargée de l'encadrement de ces services à signer les documents suivants :

- accord de prise en charge pour les examens faits par des tiers, à la demande du centre hospitalier régional d'Orléans,
- transports avant mise en bière,
- prélèvements à but scientifique ou thérapeutique,
- réquisition de l'autorité judiciaire pour les corps en dépôt ou les autopsies médico-légales,
- gestion du personnel : congés, réquisitions en cas de grève...,
- gestion du téléphone, de la télévision : remboursement dans les cas définis en liaison avec la trésorerie,
- bulletin de situation des malades.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine SIMION, la même délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-France BENMALEK, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Claudine GODIN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Dany GODIN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Monsieur Jean-Yves DECOURS, adjoint des cadres hospitaliers.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 38/2011 du 4 janvier 2011 et prend effet à compter du 1^{er} septembre 2011.

Orléans, le 25 mai 2016
le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2011-01-04-003

Délégation de signature de certains documents
administratifs dans les bureaux de consultations et des
hospitalisations

ARRÊTÉ

portant délégation de signature de certains documents administratifs dans les bureaux des consultations et des hospitalisations

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur des finances au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : Dans le cadre de ses fonctions, il assure la gestion et la responsabilité des bureaux des consultations et des hospitalisations de l'hôpital Porte Madeleine et de l'hôpital de La Source. Il est appelé, au cours de ses missions, à signer un certain nombre de documents administratifs.

Article 3 : Pour des raisons pratiques dans la gestion quotidienne des bureaux des consultations et des hospitalisations, il convient d'autoriser Madame Pascale JULLIEN, attachée d'administration hospitalière, chargée de l'encadrement de ces services à signer les documents suivants :

- accord de prise en charge pour les examens faits par des tiers, à la demande du centre hospitalier régional d'Orléans,
- transports avant mise en bière,
- prélèvements à but scientifique ou thérapeutique,
- réquisition de l'autorité judiciaire pour les corps en dépôt ou les autopsies médico-légales,
- gestion du personnel : congés, réquisitions en cas de grève...,
- gestion du téléphone, de la télévision : remboursement dans les cas définis en liaison avec la trésorerie,
- bulletin de situation des malades.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame JULLIEN, la même délégation de signature est donnée à :

- Madame Béatrice DELEZENNE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Claudine GODIN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Dany GODIN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Monsieur Jean-Yves DECOURS, adjoint des cadres hospitaliers.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la décision n° 5639/10 du 10 mai 2010 et prend effet à compter du 4 janvier 2011.

Orléans, le 4 janvier 2011
le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2015-11-18-001

Délégation de signature portant désignation d'un directeur
adjoint pour assurer l'intérim à la direction du pôle
personnes âgées

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS
DIRECTION GÉNÉRALE

ARRÊTÉ
Portant désignation d'un directeur adjoint pour assurer l'intérim
A la direction du pôle personnes âgées

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34 ET D. 6143-35 du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2010 nommant Mademoiselle Clémence MEZIERES en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu la décision n° 11104/2012 concernant le changement de situation familiale de Mademoiselle Clémence MEZIERES,

Vu la décision n° 10119-13 portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction du pôle "personnes âgées",

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2014 nommant Madame Florence GERHARDS en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

Considérant l'absence de Madame Clémence DESSE-MEZIERES, directrice adjointe à la direction du pôle "personnes âgées", à compter du 30 novembre 2015,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Madame Florence GERHARDS, directrice adjointe à la direction des ressources humaines, est désignée par Monsieur Olivier BOYER, directeur général, pour assurer l'intérim de Madame Clémence DESSE-MEZIERES, directrice adjointe à la direction du pôle "personnes âgées", dans les domaines suivants :

en matière de gestion, pour signer tout document se rapportant à la gestion de ses services y compris les courriers adressés aux juges des affaires familiales et aux juges des tutelles du tribunal de grande instance, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale,

en matière financière, pour engager et liquider les dépenses autorisées au niveau du budget annexe de chaque établissement d'hébergement et inscrites sur les comptes suivants d'exploitation :

Budgets annexes : B – E

- 606 ACHATS NON STOCKES
 - 606.231 Petit matériel hospitalier
 - 606.232 Produits pour coiffure
 - 606.233 Petit matériel destiné aux jardins
 - 606.242 Fournitures pour loisirs
- 611 SOUS-TRAITANCE GENERALE
 - 611.110 Kinésithérapie
 - 611.150 Sous-traitance, reversements/autres consultations
 - 611.281 Art thérapie PASA
- 615 ENTRETIEN ET REPARATIONS
 - 615.2220 Entretien bâtiments
 - 615.2581 Maintenance des autres matériels et outillages
 - 615.2680 Maintenance autres matériels,
- 618 DIVERS SERVICES EXTRIEURS
 - 618.82 Vacances à l'extérieur
 - 618.83 Animation
- 622 REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES
 - 622.61 Honoraires d'avocat
 - 622.81 Honoraires sociétés extérieures
- 628 PRESTATIONS DE SERVICES A CARACTERE NON MEDICAL
 - 628.31 Nettoyage des vitres
 - 628.8102 Confection des rideaux,
 - 628.8903 Redevance câble réseau
 - Prestations diverses
- 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES
 - 671.14 Intérêts moratoires direction des services d'hébergement
 - 672.386 Charges à caractère général et hôtelier sur exercices antérieurs
 - Direction des services d'hébergement

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence GERHARDS, pareille délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GRAFFIN, directeur adjoint, la même délégation de signature est donnée à Madame Eva LEPROU, attachée d'administration hospitalière affectée au sein du pôle personnes âgées.

Article 3 : La présente décision annule et remplace la décision n° 10119-13, en date du 21 octobre 2013, et prend effet à compter du 30 novembre 2015.

Orléans, le 18 novembre 2015

Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2015-07-13-001

Délégation signature portant délégation générale de
signature au directeur adjoint chargé des ressources
humaines

ARRÊTÉ

**portant délégation générale de signature
au directeur adjoint chargé des ressources humaines**

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2000 nommant Madame Geneviève ÉTRONNIER en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier Régional d'Orléans

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Geneviève ÉTRONNIER est chargée des fonctions de directrice adjointe à la direction des ressources humaines du centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du directeur général adjoint délégation est donnée pour l'ensemble des attributions de la direction générale.

Article 3 : La présente décision est limitée à la période du 7 août 2015 au 14 août 2015 inclus.

Orléans, le 13 juillet 2015
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER